

	REGLEMENT du TOP ELITE REGIONAL JEUNES	Adoption	Septembre 2020
		Entrée en vigueur	Septembre 2020

Cette compétition cherche à :

- *Permettre aux meilleurs jeunes de se confronter entre eux afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut niveau.*
- *Amener les joueurs à trouver les axes de développement pour leur progression.*

Article 1. Description de la compétition

a) Désignation de la compétition

La Ligue de Badminton des Pays de la Loire (Ligue PdL), et plus particulièrement la Commission Régionale Jeunes, organise chaque saison 5 journées, appelées « Top Elite Régional Jeunes ». Ces regroupements sont mis en place pour les meilleurs jeunes de la Ligue de Badminton PdL dans un objectif de performance.

b) Prise en charge de l'organisation

- L'organisation d'une journée du Top Elite Régional Jeunes est mise en place par la Ligue.
- Le Juge Arbitre est à la charge de la Ligue.
- Les dates des compétitions sont fixées par le Conseil d'Administration de la Ligue en fin de saison pour la saison qui suit.
- Il est souhaitable que chaque saison une étape ait lieu sur chacun des 5 départements de la Ligue des Pays de la Loire de Badminton. Un roulement des départements hôtes est également recommandé.
- **A titre transitoire, pour la première saison (2021-2022). La Ligue essaiera d'organiser au moins 3 journées sans contrainte de répartition géographique**

N° étape	Période étape	Comité organisateur	Tableaux
1		Ligue	Simple
2		Ligue	Simple
3		Ligue	Simple
4		Ligue	Simple
5		Ligue	Simple

N.B : 5 étapes maximum

Article 2. Règles

Le Top Elite Régional Jeunes se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.



REGLEMENT du TOP ELITE REGIONAL JEUNES

Adoption

Septembre 2020

Entrée en
vigueur

Septembre 2020

Article 3. Critères de participation

a) Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD au sein de la Ligue PDL pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

Tout club inscrivant un ou plusieurs joueurs sur les Top Elite Régionaux, s'engage en application des statuts fédéraux (article 2.1.3) et du règlement intérieur de la Fédération Française de Badminton (article 5.3.1), à licencier à la FFBaD l'intégralité de ses adhérents. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, les joueurs pourraient être exclus du circuit.

b) Catégories

Le Top Elite Régional est ouvert aux catégories : benjamin et minime.

c) Participation

Ce circuit de compétition est ouvert à tous les joueurs à jour de leur licence. Les inscriptions seront prises dans l'ordre du nouveau classement, pour que tous les tableaux soient complets.

Des joueurs poussins pourront participer à cette compétition sur invitation de l'ETR (2 joueurs par tableau maximum).

d) Vérifications

La Ligue PDL, doit vérifier par tout moyen approprié l'application des précédents articles.

Article 4. Modalités d'inscription

a) Inscriptions

- Les inscriptions sont à effectuer par les clubs.
- Les clubs devront s'assurer que tous les joueurs sélectionnés et retenus seront présents.
- Tous les forfaits non justifiés 5 jours avant la compétition, seront pénalisés d'une amende de 30€ par joueur, adressé au club concerné, en plus de l'application du RGC.
- La Ligue adresse la plaquette d'invitation aux clubs et aux comités à J-30 minimum.
- La date limite d'inscription est fixée à J-15
- A J-12, la liste des joueurs retenus sera envoyée par l'organisateur.
- La Ligue envoie les convocations à **J-10**

b) Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés par le Conseil d'Administration de la Ligue.

- Gratuité du tableau de simple chez les jeunes

	REGLEMENT du TOP ELITE REGIONAL JEUNES	Adoption	Septembre 2020
		Entrée en vigueur	Septembre 2020

c) Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la commission régionale jeunes.

Le CPPH de référence pour la sélection et la constitution des tableaux est celui qui fait foi à J - 10 jours.

La liste des joueurs qualifiés est publiée par la Ligue 12 jours avant la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de sélection retenu pour chaque joueur.

d) Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition. **Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.**

Le juge arbitre ou le GEO pourront interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.

Article 5. Tableaux des 5 étapes

a) Tableaux de simples

Chaque catégorie (benjamins et minimes) sera constituée de 12 joueurs (garçons) et 8 joueuses (filles). Le mode de compétition devra favoriser la possibilité pour tous les joueurs de faire le même nombre de matches (idéalement 4 à 6 matches).

Si les tableaux sont complets la formule sera :

-pour les garçons 4 poules de 3 puis tableau avec classement intégral selon le classement des poules (1 tableau des 1ers, 1 tableau des 2èmes et 1 tableau des 3èmes)

-pour les filles 2 poules de 4 puis tableau rassemblant toutes les joueuses avec classement intégral

Si les tableaux sont incomplets les poules seront modifiées mais le principe restera le même

Pour les filles si, il y a moins de 7 joueuses, la compétition se déroulera sous la forme d'une poule unique.

b) Logiciels informatiques

En fonction du logiciel utilisé, le coût de celui-ci, sera pris en charge par la Ligue des Pays de la Loire de Badminton.

Ce logiciel doit être paramétré de façon qu'en sortie de poules un 1^{er} rencontre un 2^{ème}.



REGLEMENT du TOP ELITE REGIONAL JEUNES

Adoption

Septembre 2020

Entrée en
vigueur

Septembre 2020

c) Aide de la CLOT : (article à ajuster selon les besoins de la CLOT)

La nomination du juge arbitre sera proposée par l'organisateur et validée par le responsable de la CLOT. Pour cela il faut remplir une demande d'autorisation de compétition dans les délais prévus par le RGC.

Avant le tirage au sort, le GEO prend contact avec le référent JA désigné, au sein de la CLOT (avis et réponses aux questions concernant les tableaux, ou classement des joueurs...).

La commission régionale jeunes recevra à titre informatif les tableaux.

Article 6. Modalités d'organisation

a) Affichages

Devront être affichés dans le gymnase :

- Le présent règlement
- L'échéancier
- Les codes de conduite des joueurs et entraîneurs.

Le RGC doit être disponible dans le gymnase de la compétition, ainsi que « Les règles officielles du badminton ».

b) Échéancier

La compétition se déroulera sur une journée.

Le début des matches est fixé à 10h00, la compétition devra se terminer au plus tard à 18h00 (fin du dernier match). L'organisateur s'engage à respecter l'échéancier.

La durée moyenne des matches à appliquer est au minimum de **28 minutes**.

c) Salle :

Pour accueillir une étape, il faut disposer d'un équipement :

Au minimum 7 terrains.

La salle devra comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

d) Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition et doivent être homologués par la FFBaD (liste annuelle publiée sur www.ffbad.org).

Ils sont à la charge des joueurs. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

	REGLEMENT du TOP ELITE REGIONAL JEUNES	Adoption	Septembre 2020
		Entrée en vigueur	Septembre 2020

e) Officiels techniques

La nomination du juge arbitre est assuré par la CLOT.

Pour cela il faut remplir une demande d'autorisation de compétition dans les délais prévus par le RGC.

Le GEO a autorité pour assurer le bon déroulement de la compétition sans la présence d'un juge-arbitre.

Les indemnités du juge arbitre seront pris en charge par la Ligue conformément au barème en vigueur en ligue PDL (frais km et indemnité journalière de JA).

Tous frais de restauration ne sont pas pris en charge par la ligue.

Chaque match sera scoré dans la mesure du possible.

Dans le cadre de l'article 4 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

f) Coaching

Le coaching entre les points et à la pause à 11 points sera interdit. Le coaching entre chaque set sera autorisé.

Cela doit permettre une meilleure autonomie des joueurs.

g) Récompenses

A chaque étape, la Ligue se chargera de récompenser (formule à définir) les vainqueurs et les finalistes de chaque catégorie. À son initiative, il pourra également récompenser les autres joueurs.

h) Transmission des résultats

Le GEO a la charge :

- D'entrer les résultats sur Poona
- D'envoyer un export des résultats au format XML à la Commission Régionale Jeunes à clc@badminton-paysdelaloire.fr

Au plus tard le lundi suivant la compétition.

La Ligue se chargera de la transmission aux différents responsables concernés.

Le comité d'organisation sera chargé d'envoyer les résultats (poules + phases finales) sous format PDF à la CLC (clc@badminton-paysdelaloire.fr), 2 jours maximum après la fin de la compétition.

i) Restauration

Le club hôte est libre de mettre en place un système de restauration. Si cela n'est pas possible, les organisateurs devront le préciser à l'ensemble des participants en amont de la compétition. Les bénéfices liés au système de restauration reviendront au club hôte.



REGLEMENT du TOP ELITE REGIONAL JEUNES

Adoption Septembre 2020

Entrée en
vigueur Septembre 2020

Article 7. Application du présent règlement

Les organisateurs, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs / Comités Départementaux / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement. La Ligue des Pays de la Loire se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

Article 8. Cahier des charges

Le plateau de jeu	
Nombre de terrains au total (minimum)	7
Paire de poteaux, filets, toises	En fonction du nombre de terrains
Occultation des verrières (si besoin)	Oui
Bannette des joueurs	2 par terrain (organisateur)
LA GESTION DE LA COMPETITION – TABLE DE MARQUE	
Diffusion des invitations	Ligue des Pays de la Loire
Gestion des inscriptions	Organisateur
Gestion table de marque	Organisateur ou Ligue
Fourniture Kit Com	Ligue des Pays de la Loire
Fourniture matériel informatique	Organisateur
Titulaire du GEO minimum	1 fourni par l'organisateur
Logiciel de gestion de compétition	Badnet ou autre logiciel
La salle	
Tribunes	Oui
Vestiaires joueurs	2
Vestiaires officiels techniques (si possible)	2
Sanitaires	2
Chauffage	Oui
Affichage du règlement	Oui
Affichage des tableaux, des résultats	Oui
Emplacement stand partenaire	Oui
Connexions électriques	Oui
La Logistique	
Buvette, restauration rapide	Au choix du club hôte
Nomination du Juge-arbitre	Ligue des Pays de la Loire
Nominations des Arbitres	Ligue des Pays de la Loire
Défraiement d'un officiel technique	Ligue
Scoreurs	1 par terrain (si possible)
Le protocole et les récompenses	
Protocole	Ligue PdL et organisateur
Récompenses	Ligue
Convocations	Organisateur
Résultats	Organisateur